

La réponse d'EAPN à la Consultation sur la feuille de route de la Garantie Enfance

Le 19 août, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur la feuille de route de la Garantie Enfance. EAPN salue l'engagement montré par la Commission européenne afin de progresser vers la mise en place d'une Garantie Enfance qui peut avoir un impact sur la précarité des enfants. Nous accueillons tout particulièrement la proposition de la Commission de lancer la Garantie Enfance sous le format d'une recommandation du Conseil, avec une mise en œuvre et un cadre de suivi forts, notamment par le biais des fonds européens.

Cependant, il est clair pour EAPN et ses membres que l'attention seulement portée aux services clés n'est pas suffisante pour réduire la pauvreté des enfants et de leurs familles (Voir Principe numéro 11 du Socle européen des droits sociaux). Comme nous l'avons expliqué dans la **réponse d'EAPN à la consultation sur la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux**¹, l'approche doit reconnaître l'aspect multidimensionnel de la pauvreté et requiert une approche intégrée enracinée dans les droits des enfants, reconnaissant que les enfants pauvres grandissent majoritairement dans des familles pauvres et apportant un soutien essentiel aux parents et aux familles, au sein d'une stratégie européenne générale anti-pauvreté pour tous les groupes. Cette stratégie devrait agir comme un cadre général pour l'ensemble de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, pour assurer qu'il ait un impact concret sur la vie des gens en réduisant la pauvreté.

La Garantie Enfance est la bienvenue en tant qu'initiative-clé de l'abolition de la pauvreté infantile mais doit assurer l'accès gratuit à la santé, à l'école, à la crèche, à un logement décent et à une alimentation saine et équilibrée **à tous les enfants, et pas seulement à une liste prescrite**. Elle doit également être incorporée au sein d'une approche reposant sur 3 piliers et basée sur la Recommandation de la Commission pour investir dans les enfants² et qui soutient 1) l'accès aux ressources, 2) l'accès aux services et 3) la participation. Une priorité accrue doit être donnée pour encourager les activités ludiques et créatives des enfants, particulièrement de ceux provenant de familles en situation de pauvreté, et qui sont un prérequis du développement personnel et de la citoyenneté active.

En tant que partenaires de l'Alliance européenne pour l'investissement dans l'enfance, nous soutenons et appuyons entièrement la proposition commune développée par l'Alliance en réponse à cette consultation, exhortant la Commission de :

S'engager à adopter une approche intégrée, fondée sur les droits, pour lutter contre la pauvreté des enfants dans l'UE et d'élargir le champ d'application de la garantie pour les enfants et de la recommandation du Conseil en:

- **Proposant que des stratégies pluriannuelles soient construites autour des trois piliers de la recommandation de la Commission de 2013 et en**
- **Introduisant l'accès des parents aux ressources (pilier 1) et l'accès des enfants au processus de décision (pilier 3) dans la Recommandation du Conseil sur la Garantie Enfance.**

Vous trouverez l'intégralité de la position de l'Alliance européenne pour l'investissement dans l'enfance [ici](#).

¹ [EAPN July 2020: EAPN input to the consultation on the Action Plan to implement the EPSR](#)

² EC (2013) Commission Recommendation: Investing in Children.